



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 55416

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de revaloriser les séries ES et L dans la filière générale au lycée. En effet, si l'on enquête sur les perceptions que les familles des élèves ont de ces trois séries, on remarque que la série S est généralement considérée comme la meilleure : celle dans laquelle les élèves les plus brillants seraient censés se diriger. On perçoit la confusion qui est faite entre l'avantage d'avoir un maximum de débouchés et celui de recevoir un enseignement de qualité. Cette confusion entretient à tort l'idée que la série S fournirait un enseignement supérieur à celui dispensé par les autres séries. Il est dommage que, de ce fait, de nombreux élèves ne se destinant pas aux métiers scientifiques soient incités à intégrer la filière S, alors que les cours des séries ES et L sont de qualité équivalente et parfois plus adaptés à leurs aspirations professionnelles. Les trois séries sont aussi importantes les unes que les autres pour offrir des possibilités d'orientation diversifiées aux lycéens et favoriser le bon déroulement des études supérieures, ainsi que la bonne répartition des futurs travailleurs sur le marché du travail. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour revaloriser ces séries injustement dépréciées.

Texte de la réponse

Le rapport sur le lycée, remis par Richard Descoings au Président de la République au mois de juin 2009, aborde la question du nécessaire rééquilibrage des différentes séries de la voie générale pour faire de chacune d'entre elles une voie d'excellence, tant du point de vue de la richesse et de la diversité des contenus, que des possibilités de poursuites d'études valorisantes. Ce rééquilibrage des différentes séries de la voie générale est, en effet, indispensable pour mettre fin à l'hégémonie de la série S, voie quasi exclusive d'accès aux filières les plus valorisantes de l'enseignement supérieur, y compris les filières non scientifiques. La réforme du lycée, qui s'appliquera à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, puis en classes de première et terminale, respectivement aux rentrées 2011 et 2012, a pour objectif de créer les conditions propices au rééquilibrage des séries. Les principales mesures de la réforme en cours prévoient notamment : une spécialisation progressive des études, pour permettre aux élèves de déterminer leur parcours de formation et d'orientation sans les enfermer trop précocement dans leurs choix. Cette organisation nouvelle se traduit notamment par une part importante accordée aux enseignements communs à tous les élèves en classes de seconde et de première. En classe terminale, les enseignements spécifiques de chaque série sont renforcés, notamment dans la perspective de poursuites d'études supérieures ; une rénovation particulièrement marquée des séries littéraire L et des séries technologiques à vocation industrielle. Pour ce qui est de la série littéraire, dont les effectifs ont chuté de près d'un tiers depuis 15 ans, le choix a été fait de mieux marquer sa spécificité, en rénovant et en modernisant les contenus de l'enseignement littéraire, en privilégiant l'étude des langues vivantes et en élargissant les débouchés dans l'enseignement supérieur, grâce notamment à la création en classe terminale d'un enseignement de spécialité de « droit et grands enjeux du monde contemporain » ; s'agissant de la série ES, la place des sciences économiques, sociales et politiques est confortée, avec, en classe terminale, une spécialisation plus poussée grâce au choix des enseignements de spécialité « économie approfondie » et « sciences sociales et politiques » ; des possibilités de réorientations entre les différentes

séries ou voies grâce à l'instauration de « stages passerelles » durant les vacances scolaires ou en cours d'année. Ces stages sont destinés à permettre aux élèves qui le souhaitent d'acquérir les compléments indispensables à un changement d'orientation. Ils visent à favoriser un décroisement entre les filières et à permettre - en complément de la spécialisation progressive des études - une plus grande fluidité des parcours.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55416

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7155

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10854